

Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 21 janvier 2019

Commune de La Marolle en Sologne

Nombre de conseillers

- en exercice : 10 L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un janvier à vingt heures, le Conseil
- présents : 9 Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
- votants : 9 prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
- absents : 1 Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation : 16/01/2019 **Présents** : Mmes Rachel GRIVEAU, Evelyne ROBERT, Aurélie JOUSSET
Date d'affichage : 16/01/2019 MM Eric FASSOT, Olivier MARDESSON, Stephan JONETTE, Alain MAUPEU, Alix THILLIER,
Jean-Louis LANSIER
Absente excusée : Séverine CRESPEAU

ORDRE DU JOUR

1. Approbation compte-rendu CM du 13 décembre 2018
2. Délibérations :
 - Dépenses d'investissement avant BP
3. Présentation d'approche du bilan financier 2018
4. Ventilation et coupure extérieure du gaz de chauffage à l'église
5. Compte-rendu de rencontre avec le Conseil Départemental
6. Questions Diverses dont :
 - Bilan Vœux
 - DETR
 - Cahier de doléances

Secrétaire de séance : Mme MENEAU Gabrielle, secrétaire de mairie

Approbation du compte-rendu du CM du 13/12/2018:

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

01-2019 : autorisation de dépenses d'investissement 2019 – budget principal

- Vu l'article L1612-1 du CGCT

- Vu la délibération du 11 avril 2018 adoptant le budget primitif 2018,

- Considérant les factures d'investissement reçues,

L'article L1612-1 du CGCT permet d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits du budget de l'exercice précédent.

Le maire demande au Conseil de l'autoriser à procéder au paiement des factures d'investissement reçues en restant dans cette limite.

Le détail du montant et de l'affectation des dépenses autorisées ventilées par chapitres et articles budgétaires sont les suivants :

Montant budgétisé en dépenses d'investissement 2018 : 184 109,92 € (hors chap 16 « remboursement d'emprunts »). Le quart de ce montant est égal à 46 027,48 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes : travaux de menuiserie et d'électricité à l'église, au compte 21318, pour un montant total de 5 152,08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 dans la limite du quart des crédits du budget 2018 pour le compte 21318.

02-2019 : autorisation de dépenses d'investissement 2019 – budget eau et assainissement

- Vu l'article L1612-1 du CGCT

- Vu la délibération du 11 avril 2018 adoptant le budget primitif 2018,

- Considérant les factures d'investissement reçues,

L'article L1612-1 du CGCT permet d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits du budget de l'exercice précédent.

Le maire demande au Conseil de l'autoriser à procéder au paiement des factures d'investissement reçues en restant dans cette limite.

Le détail du montant et de l'affectation des dépenses autorisées ventilées par chapitres et articles budgétaires sont les suivants :

Montant budgétisé en dépenses d'investissement 2018 : 8500,00 € (hors chap 16 « remboursement d'emprunts »). Le quart de ce montant est égal à 2 125 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes : travaux de création de branchement d'eau, au compte 2156, pour un montant total de 1 296,20€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 dans la limite du quart des crédits du budget 2018 pour le compte 2156.

Le Maire présente les grandes lignes des comptes 2018 sur les budgets « Commune » et « Eau et Assainissement »

M. Alain Maupeu revient sur le rapport du chauffagiste concernant le système à gaz de l'église. Il faudrait installer une ventilation haute (grille) et une coupure d'urgence à l'extérieur. Il se charge de contacter les entreprises susceptibles d'effectuer ces ajustements.

Le Maire rend compte de la visite récemment effectuée avec les services du Conseil Départemental dans l'ancienne maison de retraite. Il n'en ressort pas de solution miracle et immédiate. Il est envisagé de travailler sur un projet culturel et/ou touristique, conjointement avec la CCSE, le Conseil Départemental, l'Office de Tourisme, et autres acteurs locaux en lien avec cette compétence, et en tenant compte de la présence de l'UCPS. Une première étude peut être demandée au CAUE (Conseil d'architecture, urbanisme et environnement) pour mieux cerner les projets envisageables. La question revenant le plus est celle de la gestion et l'animation des locaux après réhabilitation, quel que soit le projet : qui en aura la charge et avec quels moyens ?

D'autre part, une rencontre avec l'UCPS doit être programmée en février pour fixer les modalités de son occupation des lieux (montant du loyer, nouvelle répartition des pièces allouées uniquement dans le grand bâtiment).

La longère serait destinée à une rénovation en logements locatifs communaux.

La Grotte et sa cour devront en tout état de cause être conservées.

QUESTIONS DIVERSES

- De bons retours sur la cérémonie des vœux. Chacun a pu apprécier les interventions des élus (suffisamment courtes) puis le verre de l'amitié (suffisamment long et bien pourvu)
- La demande de DETR doit être effectuée avant le 31 janvier. Le Conseil décide de constituer le dossier pour le renforcement de la sécurité à l'école (cf délibération 03 ci-dessous)
- Un « cahier de doléances », renommé « cahier citoyen », est ouvert en mairie pour la durée du Grand Débat National. Chacun peut venir déposer sa contribution en mairie ou le faire sur internet à l'aide des outils mis en place par l'Etat (site granddebat.fr)
- Suite à l'extension du périmètre de sécurité de la Centrale Nucléaire de Saint Laurent des Eaux, la Préfecture demande l'approbation du Plan Particulier d'Intervention par les communes. Le Conseil approuve ce PPI (cf délibération 04 ci-dessous)
- Le Maire a rencontré les Gendarmes Besnard et Daumalle, de la Cellule de Prévention de la Gendarmerie de Romorantin. Ceux-ci ont proposé l'organisation d'une réunion d'information à destination de la population. Une date va être proposée très rapidement.
- Mme Griveau soulève la question du RGPD et du droit à l'image, concernant l'album photo mis en ligne sur le site internet de la commune. Sommes-nous dans la légalité ? la question va être posée au service juridique de l'Association des Maires ; en attendant, la page « album photo » va être dépubliée.

03-2019 : demande de DETR pour la sécurisation de l'école

Monsieur le Maire présente le projet de sécurisation de l'accès à l'école. En effet, suite à la visite de conseil en sécurité par la gendarmerie dans le cadre de l'élaboration du PPSI, des améliorations peuvent être apportées.

En particulier l'ajout de barrière et d'un portail verrouillable, la pose d'un visiophone et de stores occultants peuvent être envisagés.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 11 979.00 € HT.

Ces travaux seront couverts par l'autofinancement (2 395.80 €), sous réserve de l'obtention de la DETR sollicitée à hauteur de 80 % (9 583.20 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide donner tout pouvoir au Maire pour la présentation du dossier et solliciter la subvention pouvant lui être attribuée pour cette opération.

04-2019 : approbation du PPI du CNPE

Le Maire présente au Conseil le Plan Particulier d'Intervention du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Saint-Laurent-des-Eaux, élaboré suite à l'extension du périmètre de sécurité, englobant désormais quelques parcelles de la commune.

Ce PPI est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve le PPI à l'unanimité.

SEANCE LEVEE A 21 h 20

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Séverine CRESPEAU	Eric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Stéphan JONETTE
Aurélie JOUSSET	Jean-Louis LANSIER	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
Evelyne ROBERT	Alix THILLIER		